



Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 15 août 2023

Question écrite urgente

Quelle stratégie pour sortir La Clairière de la crise ?

Le centre de détention pour mineurs de La Clairière fait face à de nombreux incidents et à un climat de travail délétère avec un taux d'absentéisme particulièrement élevé. Il faut dire que depuis le début de l'année trois agressions de collaborateurs ont eu lieu. Lors du dernier incident en date, à la mi-juin, une éducatrice avait été blessée au visage et s'en était sortie avec une dent cassée. La police serait intervenue à 166 reprises à ce jour dans l'établissement pour l'année 2023.

Les problèmes de La Clairière ne datent pas d'hier et les administrations successives ne sont pas encore parvenues à y remédier. En septembre 2022, un sondage interne avait révélé une intense fatigue du personnel et une rupture de confiance avec la direction. Les raisons évoquées pour expliquer la situation difficile seraient l'augmentation des troubles psychiques chez les détenus mineurs et l'arrivée de mineurs non accompagnés, particulièrement difficiles à gérer. Une grève a eu lieu au mois de novembre 2022.

En 2011, un rapport présenté par la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil relevait déjà des dysfonctionnements inacceptables dans la gestion de l'établissement et une grande souffrance du personnel ainsi qu'une perte de confiance des employés à l'égard de la direction tout comme un taux d'absentéisme hors norme. Le taux d'encadrement de personnel éducatif insuffisant portait, d'après le rapport, préjudice à la qualité des prestations. Suite à ce rapport, le directeur d'alors avait été « déplacé ». La conseillère d'Etat de l'époque déclarait être confortée dans la nécessité d'une refonte complète de cette institution et qu'il ne s'agissait pas de mettre un emplâtre sur une jambe de bois. En 2012, avec l'arrivée d'un autre conseiller d'Etat, la nouvelle directrice d'alors avait été remerciée dans l'espoir d'apaiser une

situation décrite comme tendue et des travaux avaient été réalisés pour éviter les évactions un peu trop nombreuses. En août 2012, le porte-parole du département chargé de La Clairière annonçait que le département allait procéder rapidement à une analyse complète de la mission et de la prise en charge de ces jeunes. En 2014, le responsable de l'équipe médicale reconnaissait que 80% des jeunes délinquants présentaient des troubles psychiques avérés nécessitant des prises en charge adaptées et que, dans 15% des situations, il n'y avait pas de solution. Enfin, en 2018, une étude confidentielle avait été commandée par le Conseil d'Etat et un groupe de travail interdépartemental avait été chargé d'effectuer un diagnostic.

Ma question est la suivante :

Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat pour sortir durablement La Clairière de la crise ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.